

*Lettre de Victor-Emmanuel à Licio Gelli demandant sa
réintégration dans la loge P2*

Armes de Savoie

Timbre illisible

C.P. 342
1211 Genève

Lettre recommandée
avec accusé de réception

Timbre du Tribunal de Milan

Frère Licio Gelli
Vénérable de la R. Loge «P2»

Orient de Rome

Je suis au regret de t'informer de ma démission, pour raisons personnelles, de ladite loge ainsi que de l'obédience, me plaçant ainsi dans un sommeil définitif. Cette décision prend effet immédiatement.

Salutations fraternelles

Victor-Emmanuel

Mon cher Licio,

j'ai dû prendre cette décision dans un moment très particulier. Je te prie de considérer l'original de la présente lettre comme nulle et non avenue. J'attends donc la régularisation.

Bien à toi

Victor-Emmanuel

Timbre du Tribunal de Milan

Ci dessus: Le prince envoie à Licio Gelli copie de la lettre dans laquelle, à l'époque, il demandait à être mis en «sommeil définitif», pour, de sa propre main, ajouter : «Mon cher Licio, j'ai dû prendre cette décision dans un moment très particulier. Je te prie de considérer l'original de la présente lettre comme nulle et non avenue. J'attends donc la régularisation». En d'autres termes, la réintégration dans la loge P2.



C.P. 842
1211 Ginevra 1

Raccomandata R.R.
Illustre Fratello
Licio Gelli
Maestro Venerabile
della R. Loggia "P2"



Oriente di Roma

Mi prego informare che, per ragioni personali, dalla data odierna, rassegno le dimissioni da Codesta R. Loggia e dall'intera Obbedienza, ponendomi in sonno definitivo.

Con l'occasione invio fraterni saluti

Vittorio Emanuele
Caro Licio
Ho dovuto prendere questa decisione in un momento particolare

TRIBUNALE DI MILANO
UFFICIO DI UTOPIA
Presente... a conforma
dal proc.
regola...
p. n. di...
118 e 1275 (1961)

l'originale della presente
annullata. Attendo la
regolarizzazione.
Vittorio Emanuele

Sopra: il principe invia a Licio Gelli la copia della lettera con cui a suo tempo aveva chiesto di essere messo «in sonno definitivo», e di proprio pugno scrive: «Caro Licio, ho dovuto prendere questa decisione in un momento particolare. Ritieni l'originale della presente annullata. Attendo la regolarizzazione». Cioè di venire reintegrato a tutti gli effetti nella Loggia P2.